



artdam  
agence  
culturelle  
technique

bourgogne-franche-comté

RESSOURCE  
TECHNIQUE

l'Artdam

vous informe



INVITATION

associations culturelles

établissements publics et collectivités

# MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL TECHNIQUE POUR LE SPECTACLE VIVANT ET L'AUDIOVISUEL



## L'ARTDAM ?

Véritable "boîte à outils" de l'action culturelle en région Bourgogne-Franche-Comté, l'Artdam déploie un **parc de matériel technique au coeur de la région**. À travers cette action, l'agence culturelle et technique soutient les projets artistiques, en permettant aux associations, aux collectivités territoriales, aux troupes, groupes ou compagnies locales de disposer de matériel peu onéreux mais performant.

## PLUS PROCHE DE VOUS

Depuis 1983, l'Artdam assure son service de ressource technique depuis Longvic, à proximité de Dijon, où se trouve son parc central de matériel. Depuis le **1<sup>er</sup> mai 2017**, en lien avec la nouvelle dimension du territoire régional, l'Artdam se met en mouvement et se déplace également au plus près de chacun en mettant le matériel nécessaire à votre disposition au sein de **2 antennes** (et 2 autres prochainement).

Vous permettre d'accéder à notre matériel en moins d'une heure, quelle que soit votre localisation en Bourgogne-Franche-Comté, telle est notre volonté !

**DANS LA NIEVRE (58)**  
Chaque mercredi  
de 13h à 16h  
Prochainement

**BAUME-LES-DAMES (25)**  
Chaque jeudi, de 13h à 16h  
Salle Mi-Cour  
Rue Mi-Cour

**LONGVIC (21)**  
à proximité de Dijon  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Artdam  
7 rue du professeur Louis Neel

**MACON (71)**  
Chaque mardi, de 13h à 16h  
MJC de l'Héritan  
24 ter rue de l'Héritan

**DANS LE JURA (39)**  
Chaque lundi, de 13h à 16h  
Prochainement



# RÉUNIONS D'INFORMATION ET DE PRÉSENTATION DE NOS SERVICES

Nous avons le plaisir de vous proposer deux réunions d'information afin de vous présenter nos services, de répondre à vos questions concernant l'organisation de spectacles vivants mais aussi afin de vous présenter les ressources en Bourgogne-Franche-Comté.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Ces réunions d'information sont ouvertes aux salariés, aux membres et aux représentants des collectivités territoriales et des associations à but culturel. N'hésitez pas à y inviter toute collectivité ou association culturelle du territoire, notamment grâce à ce lien : <http://vu.fr/3KY>



**ENEZ  
NOMBREUX**

## AU PROGRAMME

### *La ressource technique de l'Artdam*

Comment fonctionne la mise à disposition de matériel technique pour les organisateurs de spectacle vivant ? Comment fonctionnent les antennes de Mâcon et Baume-les-Dames ? (par Stéphane Lepoil, directeur de l'Artdam)

### *La ressource globale dans notre Région*

Les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants (obligatoire pour plus de 6 représentations annuelles, même amateur) et les formations proposées (en présence d'un intervenant de l'Apave)

Les obligations administratives et l'accompagnement proposé par Culture Action (en présence de Marie-Hélène Basset, co-directrice de cette association)

Les autres services de l'Artdam : programme de formations, studio d'enregistrement mobile, régie d'éducation à l'image



## LES RENDEZ-VOUS

**Mardi 20 juin à 18h à Mâcon**

MJC Héritan, 24 rue de l'Héritan, 71 000 MACON

**Jeudi 22 juin à 18h à Baume-les-Dames**

Mairie de Baume-les-Dames, place de l'Abbaye, 25110 BAUME-LES-DAMES

Le contenu des deux réunions est identique

# L'ARTDAM, COMMENT CA MARCHE ?



## QUOI ?

L'Artdam met à disposition des utilisateurs le matériel nécessaire à la concrétisation de leurs projets artistiques et culturels :

- Matériel de sonorisation
- Matériel d'éclairage
- Matériel audiovisuel
- Plateaux et structures de scène
- Equipements de diffusion vidéo

Ce matériel est mis à disposition de façon autonome pour les utilisateurs habilités. Pour des projets plus complexes, notre équipe est également à votre disposition afin de vous apporter une assistance technique.

## POUR QUI ?

- La ressource technique est ouverte **uniquement** aux structures de Bourgogne-Franche-Comté.
  - Les associations culturelles ou socio-culturelles (uniquement)
  - Les collectivités territoriales
  - Les établissements d'intérêt général ou d'utilité sociale
- Pour bénéficier des services de la ressource technique, votre structure doit être adhérente à L'Artdam.

## ADHÉRER ?

Pour adhérer à L'Artdam, il suffit de nous fournir vos statuts et de vous acquitter d'une cotisation annuelle dont voici le montant :

**30 € pour les associations culturelles ou socio-culturelles**

**50 € pour les collectivités territoriales et les établissements d'intérêt général ou d'utilité sociale**

*mais aussi 20 € pour les associations adhérentes des fédérations régionales des Foyers Ruraux, de La Ligue de l'Enseignement ou des MJC.*  
L'adhésion est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre d'une même année.

Avec le soutien de

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

**Artdam**

7 rue du professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC

Té. : 03 80 67 22 06 - Fax : 03 80 66 52 95

Mail : [contact@artdam.asso.fr](mailto:contact@artdam.asso.fr)

Sur la toile : [artdam.asso.fr](http://artdam.asso.fr)